



La Lettre de Saint-Pierre de Chartreuse



Sommaire

Vie municipale

p 2

Budget communal 2020

p 3

Vie communale

p 9

Retour sur ...

p 21

Vie culturelle

p 23

Vie intercommunale

p 24

Offre d'emploi

p 27

Agenda & Numéros utiles

p 29

édito

Chers Chartroussins,

Le nouveau Conseil municipal, en place depuis juin 2020, a pu commencer à développer son plan d'actions pour l'année à venir et sa vision prospective de « villagisation ». Dans ce cadre, des décisions importantes ont d'ores et déjà été prises lors du Conseil municipal du 20 juillet dernier : vote des budgets 2020, adoption du premier plan-projets municipal avec 87 actions et projets lancés, recrutement de l'architecte pour la maison de santé dans le bâtiment de l'Ancienne mairie. La présente Lettre revient en détails sur toutes ces décisions.

Les risques liés au Covid-19 ont fortement impacté le programme d'animations de l'été. Ainsi, toutes les fêtes prévues en juin et juillet ont dû être annulées, comme partout en France. Toutefois, avec Guy Bècle-Berland et tout le Conseil municipal, nous avons fait le choix de maintenir les manifestations du mois d'août. Les conditions sanitaires et réglementations en vigueur nous ont amenés à faire preuve d'imagination et à utiliser des espaces nouveaux. Ces festivités furent une vraie réussite, avec un public nombreux et enthousiaste ! Le dernier grand événement de l'été sera le passage du Tour de France en Chartreuse, le 15 septembre prochain, qui traversera aux alentours de 14h45 La Diat pour ensuite rejoindre le Col de Porte. Venez nombreux !

Plus globalement, notre village a connu cet été une forte fréquentation touristique, comme toutes les stations de moyenne montagne, avec une progression même par rapport aux années précédentes.

Ce bilan doit nous inspirer un réel optimisme pour l'avenir de notre destination Chartreuse, aux portes de grandes agglomérations, et dans une vision d'un tourisme diversifié et « 4 saisons ». Cette belle saison estivale que nous venons de vivre est la preuve que les atouts dont bénéficie notre territoire sont en phase avec les attentes et aspirations des vacanciers. Notre climat de montagne a aussi beaucoup été apprécié par nos voisins urbains, pendant la période de canicule. Comme en témoigne la fréquentation de notre piscine municipale, qui a été bonne, malgré toutes les restrictions mises en œuvre liées aux contraintes sanitaires.

Cécile Lasio, nouvellement désignée vice-présidente au développement touristique à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, pourra porter à l'échelle du territoire, sur ces bases solides, un projet ambitieux de diversification des activités touristiques : ski et offre neige pour l'hiver, randonnée, vélo, pratique équestre, découverte de la nature et de nos ressources naturelles, culture, patrimoine, gastronomie, bien-être, etc. tout au long de l'année.

Enfin, je profite à nouveau de cet édito pour vous demander à tous de rester très vigilants et de continuer à bien respecter les « gestes barrière » pour empêcher toute nouvelle propagation du virus. Je rappelle ici que le port du masque est obligatoire dans les lieux clos, dans les commerces, sur les marchés, aux abords de l'école. Merci à tous de continuer à prendre soin de vous et de vos voisins ...

Stéphane GUSMEROLI
Maire de Saint-Pierre de Chartreuse



Par mesure d'économie, la Lettre d'information est envoyée par mail aux personnes qui se sont préalablement inscrites via la newsletter :

www.saintpierredechartreuse.fr
Quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie et auprès des correspondants de hameaux.

Prochaine publication de la
lettre municipale :

Samedi 10 octobre 2020

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 20 juillet 2020

Le contenu détaillé des délibérations prises lors du Conseil municipal du 20 juillet 2020 est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune

Finances

Suite au vote des comptes administratifs 2019 le 3 février 2020, le Conseil municipal a adopté l'ensemble des budgets prévisionnels pour l'année 2020 : budget principal, budget annexe eau/assainissement, budget forêt. Un article dans cette Lettre municipale donne en détails le contenu et les grands chiffres de ces budgets.

Gouvernance et plan d'action municipal

Dans le cadre de la gouvernance municipale de Saint-Pierre de Chartreuse, il sera opéré l'adoption chaque année de « plans-projets municipaux ». Ils ont pour objet d'identifier les actions et projets à étudier et à mener par les élus. Le Conseil municipal a ainsi validé le premier plan-projet de la Municipalité, listant les projets déjà réalisés sur la période mars- juin 2020 (pour information) et les projets à lancer cette année 2020. C'est ainsi 87 actions ou projets qui sont menés par l'ensemble des conseillers municipaux, dans tous les domaines de compétence de la municipalité. La liste exhaustive de ces projets est disponible sur le site internet de la mairie. Un suivi de l'avancement de ces actions sera fait tout au long de l'année, avec des points d'information réguliers auprès des habitants.

Tourisme

Le Conseil municipal a validé le dossier de renouvellement du classement de Saint-Pierre de Chartreuse en commune touristique, qui sera transmis à la Préfecture de l'Isère.

Eclairage public

Par délibération en date du 4 février 2019, le Conseil municipal de Saint-Pierre de Chartreuse validait une stratégie globale d'éclairage public, reposant sur 10 principes directeurs. Parmi eux figurait l'obtention du label "village étoilé ». Dans cet objectif, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la « Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes », et mandaté pour constituer le dossier de candidature de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse au label « Village étoilé », à déposer avant le 30 septembre 2020.

Accueil des camping cars

La Municipalité souhaite améliorer les conditions d'accueil des camping-cars sur la commune, en permettant l'aménagement en aire d'étape de l'aire du Couzon dans le Bourg, pour offrir tous les services nécessaires à ce type d'usagers (eau, vidange, électricité, wifi).

La société Camping-Car Park a manifesté auprès de la Commune son intérêt pour exploiter cette aire de stationnement du Couzon. Au vu de l'intérêt de l'offre de services faite par cette société, le Conseil municipal a décidé de signer une convention avec Camping-car Park pour qu'elle opère, dès l'automne 2020, l'aménagement, la gestion, l'exploitation, la promotion et la commercialisation de l'aire. Dans ce cadre, Camping-Car Park versera chaque année à la commune un loyer de 2400 euros ou 10 % du chiffre d'affaires annuel réalisé si ce chiffre d'affaires annuel réalisé dépasse 24 000 euros. Camping-car Park sera aussi chargé de collecter la taxe de séjour, au profit de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Social / Santé

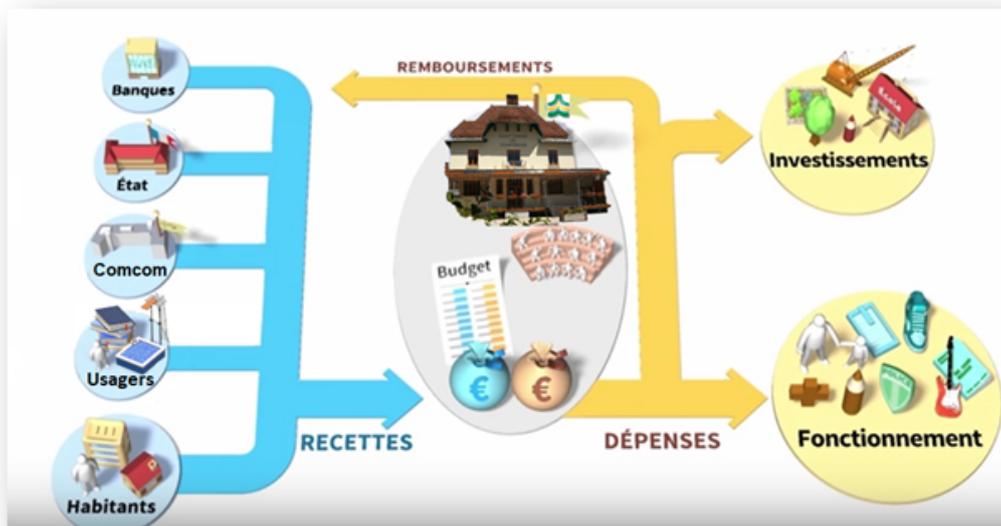
Pour le projet d'installation d'une Maison de santé pluri professionnelle en rez-de chaussée du bâtiment de l'ancienne mairie, le Conseil municipal a validé le choix du futur maître d'œuvre de l'opération, après un appel d'offres réalisé par son assistant à maître d'ouvrage Elegia. A l'issue de cette consultation, 14 dossiers de candidature sont parvenus dans les délais, puis 5 candidats sélectionnés pour remettre une offre. Les 5 offres ont fait l'objet d'une analyse et d'un classement au regard des critères définis dans le règlement de consultation. L'offre retenue est celle qui a été classée n° 1, à savoir l'offre du groupement ATELIER 21, piloté par l'architecte Philippe Michel-Mazan.

Assainissement

La Municipalité a lancé les études de solutions d'assainissement collectif pour les hameaux de Cherlieu et de Brévardière. C'est Alain Biache qui pilotera ces études, confiées respectivement aux sociétés Jakuba et Alpétudes.

Le budget communal 2020

Comment s'organise un budget communal ?



Un budget est composé de recettes et de dépenses. Le budget prévisionnel d'une commune se doit d'être équilibré entre dépenses et recettes (c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes).

Les recettes d'une commune ont plusieurs origines :

- Les habitants par les taxes locales
- Les banques : lorsque la commune souscrit à un emprunt, la somme prêtée par la banque est une recette.
- Les dotations et les subventions accordées (par l'Etat, la Région, le Département de l'Isère, ...)
- Les usagers par le paiement des services de la Commune qu'ils utilisent : piscine, bibliothèque, location, cantine, ...

Les dépenses peuvent être :

- Les remboursements d'emprunt relatifs aux emprunts déjà souscrits
- Les investissements qui sont des dépenses exceptionnelles, relatives à la création ou au renouvellement d'équipements.
- Le fonctionnement, pour ce qui est de l'ordre du quotidien : le nécessaire pour le fonctionnement de la commune et de ses services (entretien des équipements, matériel, personnel, subvention aux associations, énergie, ...)

Chaque année, avant le 15 avril, les Communes doivent soumettre au vote de ses conseillers municipaux :

- La validation des résultats comptables correspondant à l'exécution du budget prévisionnel qui a été voté l'année précédente. Cette validation est une validation complémentaire à celle des services de l'Etat qui contrôlent la régularité des comptes par le trésorier payeur.
- Le budget prévisionnel de l'année entamée, pour définir les recettes et les dépenses prévues.

Exceptionnellement, du fait du confinement, cette date a été repoussée à fin juillet.

Un budget communal se compose de 2 sections aussi bien pour les dépenses que pour les recettes :

- Le fonctionnement, qui correspond à ce qui tient des opérations nécessaires pour la gestion du quotidien (A noter que le paiement des intérêts des emprunts souscrits entre dans cette catégorie).
- L'investissement, qui correspond à ce qui tient de l'achat de nouveaux équipements ou au renouvellement d'équipement devenus obsolètes. (A noter que le remboursement du capital des emprunts souscrits entre dans cette catégorie).

La majeure partie des recettes sont des recettes de fonctionnement. Pour financer les dépenses d'investissement, il est nécessaire de transférer des crédits depuis le fonctionnement vers l'investissement. Les transferts ne peuvent pas être faits dans le sens inverse.



Les recettes correspondantes aux sommes empruntées aux banques ne peuvent servir qu'à financer de l'investissement.

La commune gère ses finances à travers trois budgets : le budget principal et deux budgets annexes (un pour l'eau et l'assainissement, un pour la forêt).

Le budget communal 2020

Vote de validation des comptes 2019

Les résultats comptables de la commune (compte administratif, compte de gestion) de l'année 2019 ont été validés par le Conseil municipal de mars 2020.

Ils présentaient un excédent de 482 057.96€ (à comparer avec celui de 2018 : 327 046.92€), qui est reporté sur le budget de l'année suivante, contribuant ainsi à augmenter l'envergure du budget 2020.

Ce résultat s'explique par :

- Des postes de dépenses qui ont globalement été inférieurs aux prévisions, pour les raisons suivantes :
 - Des projets dont la finalisation a été décalée
 - Des provisions qui n'ont pas eu ou pas encore eu le besoin d'être utilisées
 - Des économies de gestion
- Des recettes qui ont été globalement supérieures aux prévisions :
 - Des recettes qui n'étaient pas prévues en début d'exercice (assurance pour la route du Col du Coq)
 - Des dotations qui ont été supérieures aux anticipations
 - Des recettes exceptionnelles à la piscine pour la deuxième année consécutive (associées à une météo très favorable)

Etat de la dette au 1er janvier 2020

Sur le budget principal, deux nouveaux emprunts ont dû être souscrits en 2019, pour permettre le rachat imposé des locaux en portage financier par l'EPFL depuis 2011.

La dette actuelle du budget principal de la Commune s'élève ainsi à 1 852 969€ (contre 1 687 362€ au 1er janvier 2019). Pour l'année 2019, l'annuité totale correspondant au remboursement d'emprunts du budget principal s'élève à 190 352 €.

La dette du budget eau/assainissement de la Commune s'élève à 385 823 €.

Pour l'année 2019, l'annuité totale correspondant au remboursement d'emprunts du budget eau/assainissement s'élève à 68 629€.

Le budget de la forêt n'a pas d'emprunt en cours.

Taux d'imposition 2020

Le Conseil municipal a voté le maintien des impôts au niveau de 2019.

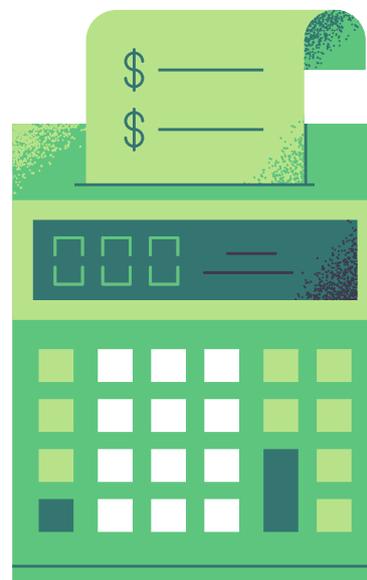
- Les dépenses de rattrapage auxquelles nous allons devoir faire face sont encore conséquentes. En particulier en ce qui concerne les véhicules du centre technique.
- Des moyens financiers importants sont nécessaires pour permettre l'engagement de nouveaux investissements, notamment en matière de rénovation des bâtiments communaux.

A noter que certains foyers verront leur prélèvement réduit par l'application de la loi de finance 2020 et l'annulation de la taxe d'habitation (ceci concerne 80% des ménages en France). Le maintien des recettes associées de la commune est assuré par le reversement d'autres recettes de l'Etat.

Budget principal prévisionnel 2020

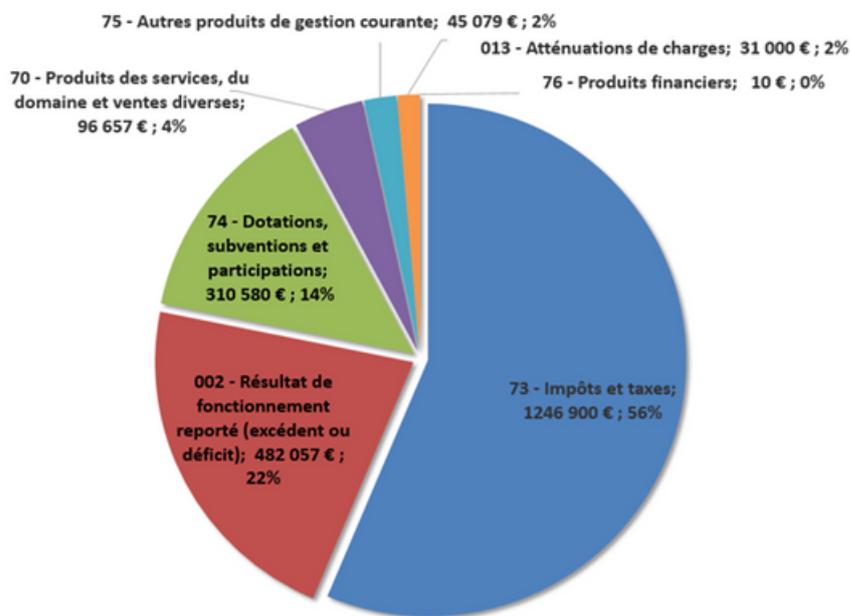
Le budget principal a été voté par le Conseil municipal du 20 juillet 2020. Ce budget se décompose de la façon suivante :

- Le fonctionnement s'élève à 2 079 801 €
- L'investissement à 1 380 595 €.



Le budget communal 2020

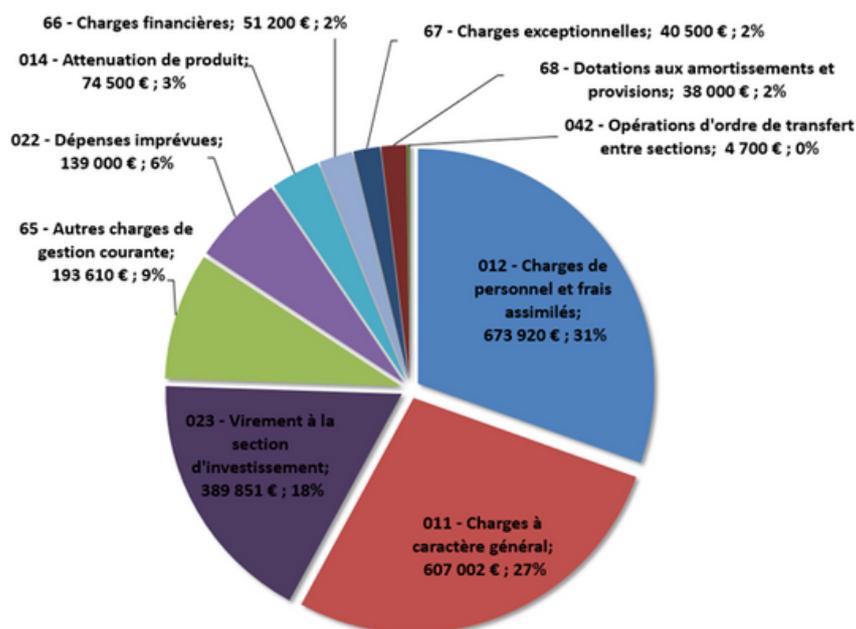
Recettes de fonctionnement



Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 73 - *Impôts et taxes* : taxes locales
- 2 - *Résultat de fonctionnement reporté* : excédent de l'année précédente
- 74 - *Dotations, subventions, participations* : dotations et participations de l'Etat.
- 70 - *Produits de services, du domaine et ventes diverses* : recettes liées à des services payant de la commune : cantine, périscolaire, location des terrasses, entrées de la piscine, adhésions à la bibliothèque, ...
- 75 - *Autres produits de gestion courante* : loyers perçus des bâtiments loués par la commune (salles communales, bureaux du Parc de Chartreuse, Cartusiana, La Poste) et versement du budget de la forêt (part des ventes de coupes de bois)
- 13 - *Atténuation de charges* : remboursements par l'assurance des congés maladie des employés municipaux

Dépenses de fonctionnement



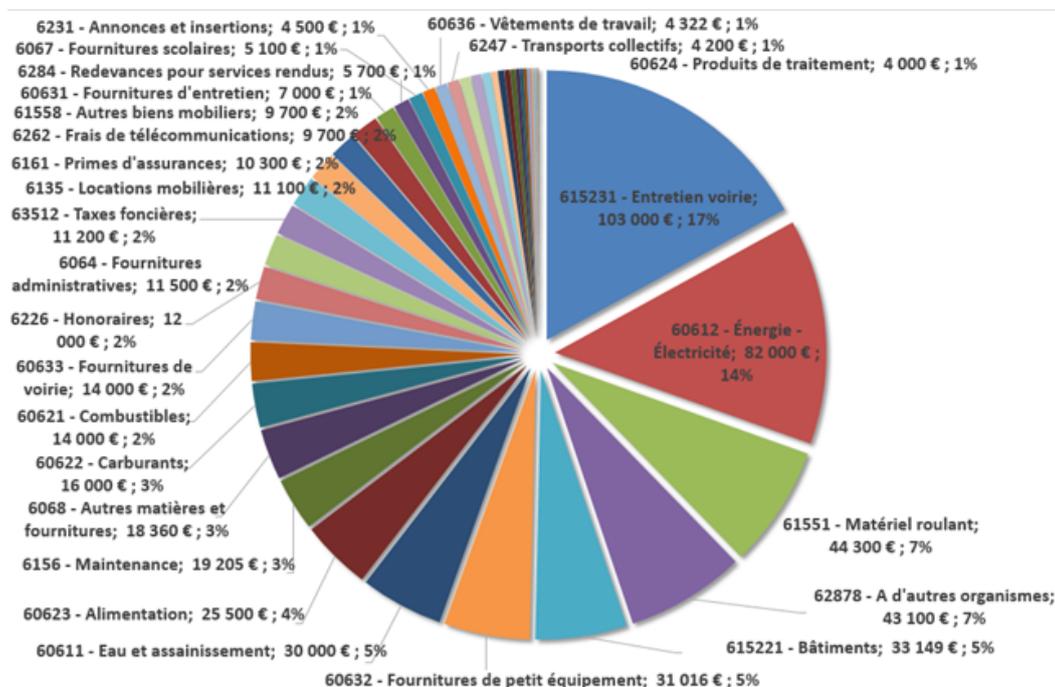
Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 12 - *Charges de personnel et frais assimilés* : dépenses liées au personnel communal : scolaire, technique, administratif, bibliothèque, piscine. Ce sont les salaires et les cotisations.
- 11 - *Charges à caractère général* : autres dépenses du quotidien : énergie, téléphone, eau, cantine, équipement, matériel et matériaux pour le travail des services, entretien des voiries, transports scolaires, taxes, ... (plus de détails donnés plus bas)
- 23 - *Virement à la section d'investissement* : cette somme est destinée à équilibrer la section d'investissement
- 65 - *Autres charges de gestion courante* : cette somme comprend les indemnités et cotisations pour les élus, les frais de délégations de service (animation par les associations, service incendie, entretien du Guiers, entretien de l'éclairage public, le retraitement des boues d'épuration, solidarité (CCAS))

Le budget communal 2020

- 22 - *Dépenses imprévues* : les dépenses associées aux projets dont la ventilation par article ne peut pas être connue en anticipation, ont été regroupées dans cet article.
- 14 - *Atténuation de produits* : cet article est constitué de taxes d'équilibrage de ressources communales liées à la réforme de loi de finance locale 2009 (péréquations) et du reversement de dotations reçues et destinées aux compétences communales dont qui ont été cédées à la communauté de commune.
- 66 - *Charges financières* : intérêts des emprunts.
- 67 - *Charges exceptionnelles* : annulations de factures dont le recouvrement par la perception n'a pu aboutir (insolvabilité du créancier, créancier disparu) et les pénalités de frais de justice suite à condamnation de la commune
- 68 - *Dotation aux amortissements et provision* : cette somme est liée aux risques financiers encourus : procès en cours, ...
- 42 - *Opération d'ordre de transfert entre section* : écriture comptable pour les études réalisées mais non suivie de projet.

Dépenses de fonctionnement : Détail du chapitre 11 - Charges à caractère général :

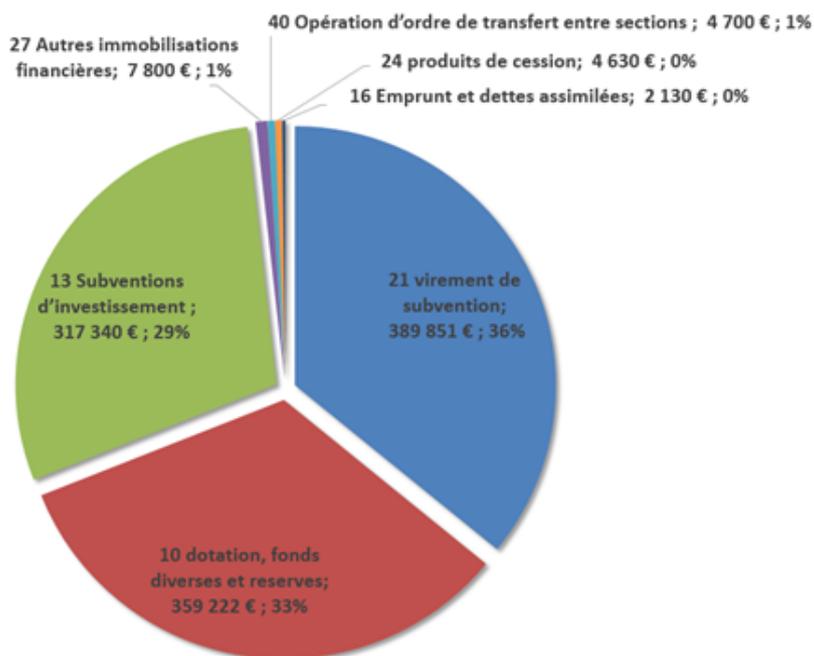


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 615231 - *Voirie* : entretien des voiries et des abords : routes, canalisations, éclairage, déneigement, fauchage, marquage, ...
- 60612 - *Energie-électricité* : dépenses d'électricité et d'énergie (hors carburant et granulés)
- *Articles < 9 000 €* : regroupement des dépenses des catégories inférieures à 9 000 €
- 62878 - *Remb. autres organismes* : avances de frais de secours, droits de survol de pistes de ski de fond (retard d'autres années), participation à la crèche, sous traitement d'ordures ménagères, participation forfaits ski enfants, sous traitement de permis de construire, frais de copropriété, ...
- 61551 - *Entretien matériel roulant* : frais d'entretien de la flotte de véhicules
- 60611 - *Eau et assainissement* : consommation d'eau
- 60623 - *Alimentation* : essentiellement achat de nourriture pour la cantine scolaire et le périscolaire
- 615221 - *Bâtiments publics* : dépenses d'entretien des bâtiments publics
- 6156 - *Maintenance* : maintenance des équipements de la commune (chaudières/pompes à chaleur, ascenseur, ...)
- 60621 - *Combustible* : granulés de bois pour chauffage
- 60633 - *F. de voirie* : fourniture en matériel de voirie : regards, enrobé, panneaux de circulation, marquage au sol, ...
- 6226 - *Honoraires* : paiement de frais d'études, de frais d'avocat.
- 6135 - *Locations mobilières* : locations de matériel transportable : photocopieurs, standard téléphonique, engins de chantiers (plaque vibrante, nacelle, ...), skis pour les écoliers
- 60622 - *Carburant* : carburant utilisé pour les véhicules communaux
- 63512 - *Taxes foncières* : taxe payée par la commune relativement à ses propriétés.
- 60632 - *F. de petit équipement* : fournitures en petits équipement (pour travaux, ou matériel communal)
- 6161 - *Assurances multirisques* : assurances pour les biens communaux
- 6158 - *Entretien autres biens mobiliers* : entretien des biens déplaçables qui ne sont pas des véhicules.
- 6068 - *Autres matériels et fournitures* : Achat de pièces pour réparation des véhicules.
- 6262 - *Frais de télécommunication* : abonnement des différentes lignes de téléphones de la commune.

Le budget communal 2020

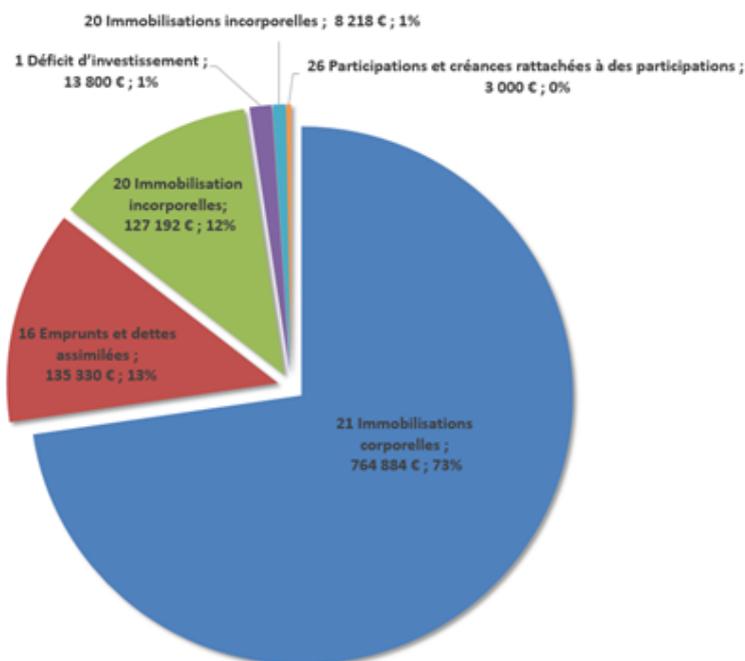
Recettes d'investissement



Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 21 - *Virement de la section de fonctionnement* : somme transférée depuis le budget de fonctionnement pour assurer le remboursement du capital de la dette et l'équilibre du budget
- 10 - *Dotations, fonds divers et réserves* : excédent de fonctionnement reporté, remboursement de TVA, taxe
- 13 - *Subventions d'investissement* : subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département relatives aux opérations d'investissement engagées
- 40 - *Opération d'ordre de transfert entre sections* : écriture comptable pour les études réalisées mais non suivie de projet (équilibrée par l'opération 42 en dépense de fonctionnement)
- 27 - *Autres immobilisations financières* : remboursement par le budget eau d'une annuité d'emprunt
- 24 - *Produit de cession* : vente de biens de la commune. Ici des terrains.
- 16 - *Emprunt et dettes assimilées* : recettes liées à la souscription de prêts. Écriture comptable liées à des remboursements de cautions (qui s'équilibre avec une dépense d'investissement)

Dépenses de fonctionnement



Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 21 - *Immobilisations corporelles* : investissement en biens matériels tels que les routes, les bâtiments, les terrains...
- 16 - *Emprunts et dettes assimilées* : somme destinée au paiement de l'annuité du capital de la dette
- 1 - *Déficit d'investissement reporté* : déficit du budget d'investissement 2019 à absorber
- 20 - *Immobilisations incorporelles* : investissement en biens immatériels tels que les études (aménagement, voiries, ...), maintenance de l'éclairage public
- 26 - *Participations et créances rattachées à des participations* : prise de parts « sociétaires » dans la société Isère Aménagement

Le budget communal 2020

De nombreuses décisions budgétaires ont été prises pour permettre la mise en œuvre de notre vision de développement de la Commune.

1. Pour s'inscrire dans le projet de territoire du Cœur de Chartreuse :
 - Participation au Plan local d'urbanisme intercommunal : **6 000€**
2. Pour améliorer l'accueil et le cadre de vie de tous :
 - Etudes pour la Maison de la santé : **11 000€**
 - Etudes et premiers aménagements du Plan de ville : **44 000€**
 - Rénovation à l'école (changement de portes, peinture) : **10 000€**
 - Acquisition de matériel pour la cantine scolaire : **2 000€**
 - Equipement de lutte incendie (Guillets) : **76 000€**
 - Embellissement des zones de collecte de déchets : **5 000€**
 - Entretien et gestion des cimetières : **10 000€**
 - Equipement de « parking chevaux » dans le village : **3 500€**
 - Etude accessibilité handicapé : **2 000€**
 - Règlement des biens immobiliers acquis en portage en 2011 par la Commune (appartement Fenoy + Salle St Michel qui ont été réalisés en début de cette année) : **334 000€**
 - Rénovation de l'éclairage du terrain multisport de La Diat : **5 000€**
 - Amélioration des illuminations de Noël : **1 000€**
 - Réalisation d'un panneau pédagogique à la mare de l'école : **1 000€**
 - Renouvellement du matériel bureautique des services administratifs : **7 000€**
 - Rénovation des bancs communaux : **2 000€**
 - Barrières légères pour délimiter le marché : **500€**
 - Suite du plan d'adressage : **5 000€**
3. Pour les routes et la circulation :
 - Investissement en reprise de routes : **145 000€**
 - Achat de matériel pour déneigement (étrave) : **5 000€**
 - Organisation du déneigement communal : **38 000€**
 - Elagage au-dessus des routes et des chemins : **1000€**
4. Pour renforcer les liens sociaux, et écouter les besoins des jeunes et accompagner les anciens :
 - « Etudes » mises en place pour garder les enfants à la sortie du confinement : **1 000€**
 - Sorties de l'école (sorties sport et éducatives) : **7 500€**
 - Activité intergénérationnelle : **500€**
 - Mesures de protection COVID : **5 000€**
5. Pour donner accès à la culture et des animations pour tous :
 - Soutenir les Associations et les animations : **30 000€**
 - Renouvellement du contenu de la bibliothèque : **3 000€**
6. Pour développer le tourisme quatre saisons :
 - Renouvellement du bassin de la piscine : **120 000€**
7. Pour protéger l'environnement et mettre en œuvre la transition énergétique :
 - Rénovation de l'éclairage public : **5 000€**
 - Sensibilisation à la transition : **1 500€**
 - Expérimentation de gestion de la renouée du Japon (La Diat) : **1 000€**

Budgets annexes

Les budgets de notre commune liés au service d'eau et d'assainissement et à l'exploitation de la forêt sont des budgets séparés du budget principal. On appelle ces budgets des budgets annexes.

Le budget 2020 de l'eau et de l'assainissement se décompose de la façon suivante :

- Le fonctionnement s'élève à 137 768€
- L'investissement s'élève à 161 907 de dépenses et 257 490 € de recettes. Soit un excédent de 95 583€.

A noter l'obligation d'un virement depuis le budget principal vers ce budget de l'eau, nécessaire pour équilibrer ce budget de fonctionnement. Ces virements récurrents nécessaires depuis le budget principal vers celui de l'eau, traduisent des recettes propres insuffisantes pour assurer son équilibre. Cet état de fait nécessitera prochainement une réflexion de fond sur le budget de l'eau (dépenses et recettes).

Le budget de la forêt se décompose de la façon suivante :

- Le fonctionnement s'élève à 29 268€
- L'investissement à 22 749 € de dépense et 22 928€ de recettes. Soit un léger excédent de 249€
- A noter que le budget forêt ne prévoit pas de virement vers le budget principal. Cela est lié au contexte compliqué du marché du bois actuellement. Nos actions en 2020 porteront donc uniquement sur l'entretien de nos forêts.

Vie communale - Ecole des 4 Montagnes

Bonne rentrée à tous !

Quelques changements à l'école, pour cette rentrée 2020.

Stéphanie Grasset a quitté le poste de directrice de l'école. Elle est remplacée par Antoine Léger, que certains connaissent déjà puisqu'il avait fait un remplacement dans notre école il y a quelques années. Eve Sartori est remplacée par Marie Robveille, au poste de coordinatrice périscolaire. Marie travaillait déjà à l'école en tant que animatrice périscolaire. Nous souhaitons la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions à Marie et Antoine !

Le protocole sanitaire a été allégé pour la rentrée : la distanciation n'est plus obligatoire dans les classes, mais le brassage des classes reste à éviter. Il y aura à nouveau un seul service à la cantine, et les enfants seront regroupés par classe pour le repas. L'arrivée et le départ des bus se fera à nouveau place de la fontaine, devant l'école.

Des travaux de rénovation de peinture extérieure ont été réalisés cet été à l'école par Olivier Schiavon. Les menuiseries extérieures du premier étage ont été repeintes. Les couleurs sont ravivées.

Nous souhaitons également remercier les employés communaux qui ont passé beaucoup de temps au mois d'août dans des travaux de réfection à l'école.

Bonne rentrée à tous !

Fabienne SAUGE

Conseillère municipale déléguée à l'école



Le mot du Directeur

Je profite de la parution de ce journal local pour me présenter. Je suis le nouveau directeur de l'école des 4 montagnes. Je prends le relais de Mme Grasset partie vers d'autres aventures. J'habite en Chartreuse, j'ai 41 ans et 3 enfants. J'ai enseigné pendant 11 ans à Saint-Égrève et je suis ravi de retrouver l'école de Saint-Hugues au sein de laquelle j'ai travaillé au début de ma carrière. Je remercie mes nouveaux collègues et le personnel de la mairie ainsi que tous ceux qui m'ont gentiment accueilli. Malgré le contexte sanitaire actuel, j'ai à cœur d'entreprendre de nouveaux projets dans ce cadre magnifique.

La rentrée scolaire s'est bien passée. Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux élèves cette année. Les enfants ont retrouvé leurs enseignants masqués mais comme toujours ils font preuve d'une grande capacité d'adaptation. Malgré quelques aménagements visant à limiter le brassage entre les différentes classes, nous faisons tout notre possible pour que les enfants profitent d'une scolarité la plus sereine possible.

Je souhaite à tous les enfants et leur famille une très bonne année scolaire.

Antoine LEGER

Directeur de l'Ecole des 4 montagnes



CCAS - organisation des aides à la personne à St Pierre de Chartreuse

A vous qui êtes professionnel-les de l' « Aide à Domicile » ou de l' « Aide à la Personne » sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse et alentours, les membres du CCAS vous invitent à une rencontre pour :

- se connaître et partager l'expérience du métier
- dresser une liste des compétences et disponibilités
- se donner les moyens de communiquer aux personnes en besoin de services : aides aux tâches domestiques, portage de repas, aide à la personne, écoute, accompagnement pour les courses etc...

Dans le respect de chacun.e et suivant les règles de confidentialité que nous avons adoptées, professionnels ou élus.

Pour connaître la date et l'heure, merci de vous manifester sur social@saintpierredechartreuse.fr

Ateliers thématiques du CCAS

Les membres du CCAS vous invitent aux deux prochaines séances de ses ateliers thématiques :

Mardi 22 septembre : **Atelier « MINIBUS »** (2ème séance)

Mardi 6 octobre : **Atelier « VALORISATION DES CHANTIERS PARTICIPATIFS »** - 2ème séance

Lieu : Salle du conseil municipal - 18h à 19h30

SOYEZ LES BIENVENUS !!!

Claire GARCIN-MARROU
Conseillère municipale déléguée au social et pilote du CCAS



CCAS et permanences sociales

Pour qui : pour tout citoyen en questionnement sur les améliorations possibles de son quotidien

Pour quoi : pour avoir plaisir à « vivre ensemble à Saint - Pierre de Chartreuse »

Comment : en écoutant, échangeant, partageant, catalysant, orientant

Quand : les SAMEDIS MATINS

A quelles dates : 12 & 26 septembre ; 10 & 24 & 31 octobre ; 21 novembre ; 05 & 19 décembre

A quelle heure : de 8h30 à 10h - Sans rendez vous

Où : A la mairie en salle du Conseil Municipal - Entrer par la porte arrière, située près du guichet de retrait La Poste

Comment ça se passe - en présence

- Rencontre avec Claire Garcin- Marrou, élue en charge des Affaires Sociales et pilote du CCAS, pour échanger sur la situation et identifier les besoins
- A ce jour et selon la nature du rendez-vous :
 1. Relais de l'élue, sous l'autorité de Monsieur le Maire, auprès des compétences repérées, et suivant les sujets et la nature des :
 - Relais politique au CCAS et/ou au Conseil Municipal
 - Relais aux agents en charge de l'action sociale, au sein de la Mairie
 - Relais auprès des différentes instances sociales - services sociaux, organismes de tutelles, des services de gestion des situations précaires, bailleurs sociaux, professionnels de santé etc...
 2. Suivi des situations, ensemble, selon les besoins exprimés et au rythme du citoyen

Comment ça se passe - à distance

- Communication par mël : social@saintpierredechartreuse.fr
- Communication par téléphone : 06 76 06 72 25

Vous êtes les bienvenus dans le respect de vos parcours de vie et en toute confidentialité.

Claire GARCIN-MARROU
Vice-Présidente en charge du CCAS

Utilisation du site de compostage partagé du Plan de Ville

Entre l'aire de camping-car et la résidence Chartreuse, un espace de compostage partagé ou collectif est en place depuis plusieurs années. Cet été et peut-être cet automne, période de fortes chaleurs, il est d'autant plus important de veiller à la qualité de vos dépôts et de respecter les consignes suivantes :

Pas de biodéchets pourris : venez plus fréquemment car cela entraîne de mauvaises odeurs, l'attraction pour les mouches, guêpes ... De plus, cela dissuade d'autres personnes de venir et complique la tâche lors du brassage hebdomadaire à la fourche.

Découpez vos biodéchets : ne pas laisser de fruits ou de légumes entiers pour faciliter la décomposition.

Écrasez bien les coquilles d'œufs.

Ne pas jeter de pain, de restes de repas ou alors découpés en petits morceaux et bien brassés avec vos autres déchets.

Ne pas jeter de sacs en plastique même s'ils sont biodégradables.

Étalez, décompactez avec le petit outil mis à votre disposition.

Ajoutez un peu de broyat (bac à coté) : environ 1/4 du volume de vos apports.

Brassez aussi avec la couche supérieure sur 10-20 cm.

Si chacun applique ces simples consignes, le compost ne doit pas sentir mauvais. Je rappelle que je gère ce site bénévolement depuis plusieurs années (1h/semaine en moyenne) et que si le protocole de dépôt est bien respecté, c'est autant de travail en moins. De plus, lors de vos dépôts, si vous venez munis d'un couteau pour couper ce qui ne l'est pas ou bien faire un peu de brassage de surface, ce geste est grandement participatif et me donnera moins de travail !

Les volontés sont aussi les bienvenues pour participer au bon fonctionnement et à la pérennité de ce site : brassage hebdomadaire, vidage-transfert de bacs, apport d'eau ... Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous faire connaître auprès de la **Mairie (04.76.88.60.18)** ou de la Communauté de communes "**service déchets**" (04.76.66.65.24).

Merci pour votre contribution citoyenne et solidaire !

Clotilde VIDECOQ-BUFFIN

Développons le compostage partagé

Les biodéchets représentent environ 30% de nos déchets et sont constitués à 80% d'eau. Jetés dans les poubelles d'ordures ménagères, ces déchets sont transportés puis incinérés. Composter ses déchets biodégradables du quotidien permet au final de réaliser un amendement riche et naturel pour les sols et les végétaux : le compost.

Si vous avez un jardin, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse propose aux habitants du territoire des composteurs individuels et des lombricomposteurs à un tarif préférentiel de 20€.

Le compost obtenu sur le site de compostage est ensuite mis à la disposition des participants pour leur usage personnel (engrais naturel pour le jardin, les plantes d'intérieur ou les jardinières) lors d'une journée participative organisée par la Communauté de communes et le(s) référent(s) de site. Si vous souhaitez vous impliquer dans la gestion du site de compostage partagé de Saint-Pierre-de-Chartreuse (à proximité de l'aire de camping-car), créer un nouveau site de compostage partagé, réserver un composteur ou un lombricomposteur, vous former à la pratique du compostage et du paillage, vous pouvez **contacter le service déchets de la Communauté de la commune au 04.76.66.65.24 - m.charron@cc-coeurdechartreuse.fr**

Eric DAVIAUD,

Conseiller municipal - 06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse encourage aussi la pratique du compostage partagé en :

- **formant** le(s) référent(s) bénévole(s) au suivi et à l'entretien d'un site de compostage partagé,
- **installant**, avec la Commune et le(s) référent(s) de site, les bacs de compostage et la signalétique,
- **fournissant** gratuitement à chaque foyer intéressé par l'utilisation du site de compostage partagé un seau fermé destiné à trier ses déchets de cuisine avant de les emmener au composteur,
- **informant** chaque foyer intéressé sur les consignes et les bonnes pratiques de compostage



Groupe de travail sur les déchets le 18 septembre 2020 à 18h30 Salle du Conseil

Nous vous avons proposé dans la Lettre municipale de juillet de vous impliquer dans la réflexion sur les déchets dans notre commune.

Vous souhaitez maintenant vous impliquer dans cette réflexion, manifestez-vous auprès de moi ou de l'accueil de la Mairie et surtout venez à la réunion !

Eric DAVIAUD, Conseiller municipal
06.87.86.25.21 / eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr

Déploiement du réseau 4G à Saint-Pierre de Chartreuse

Après la réunion publique de juin et la proposition de deux lieux pour l'implantation de deux nouvelles antennes (cf Lettre municipale de juillet/août), l'instruction de ces projets par l'opérateur Bouygues est toujours en cours. Nous devrions recevoir prochainement les Demandes d'Information Mairie (DIM) qui stipulent le contenu de leur projet. Les DIM seront mis à disposition du public et chacun pourra émettre un avis sur les projets proposés.

En parallèle, SFR souhaite prochainement équiper l'antenne de la Scia pour son réseau 4G. SFR prévoit en effet de faire évoluer ses antennes situées sur le pylône de la Scia pour les faire passer en 4G. Elles sont actuellement en 3G et sont mutualisées avec Bouygues Télécom. Cette évolution technique n'est pas un rajout d'antennes mais un remplacement d'antennes existantes et permettra à SFR et Bouygues d'améliorer leur desserte du village en réseau 4G.

Nous avons demandé fin juillet à SFR une simulation d'exposition liée à cette évolution que nous n'avons pas encore reçue mais qui vous sera transmise via le site Internet de la Mairie. Pour consulter le "DIM de SFR pour l'évolution du site de la Scia du 17 juillet 2020 », vous pouvez suivre ce lien ou aller sur le site Internet de la Mairie dans la rubrique : « Mairie » puis « Municipalité » puis « Plan-projets » puis « Projet d'implantation de 2 nouvelles antennes radio 4G ».

Pour toute question et/ou avis à émettre, contactez-moi directement.

Eric DAVIAUD,
Conseiller municipal - 06 87 86 25 21 -
eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr





AIDEZ-NOUS
À NETTOYER LA CHARTREUSE
Samedi 24 octobre 2020

Un ramassage de dépôts sauvages près de chez vous ?
+ d'infos sur www.chartreusepropre.fr



Chartreuse propre

Opération Chartreuse propre Samedi 24 octobre 2020

Le samedi 24 octobre, le Collectif "Chartreuse propre" organise une journée de nettoyage de dépôts sauvages au Fontanil, du côté de Cherlieu. Vous êtes tous invités à participer !

Pour cela, veuillez-vous inscrire sur le site web www.chartreusepropre.fr. Toutes les informations utiles y seront indiquées.

Vous êtes également invités à nous signaler d'autres sites de dépôts sauvages sur la commune, et plus spécifiquement sur Saint-Hugues, qui pourraient être nettoyés ce même jour. Cela peut se faire sur le site web, ou bien par email à contact@chartreusepropre.fr

Le Collectif Chartreuse propre



Vie communale

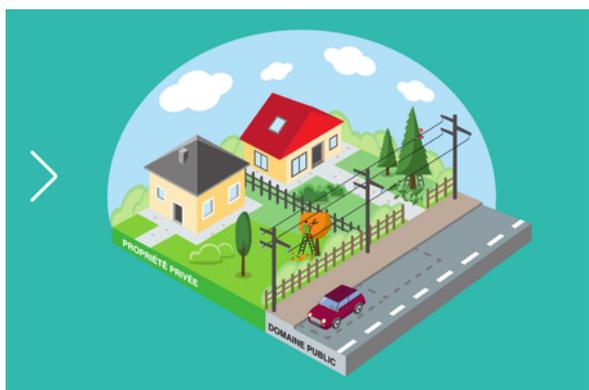
L'élagage : un enjeu majeur pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité

L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

LES RESPONSABILITES

CAS OÙ L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ou si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



CAS OÙ L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



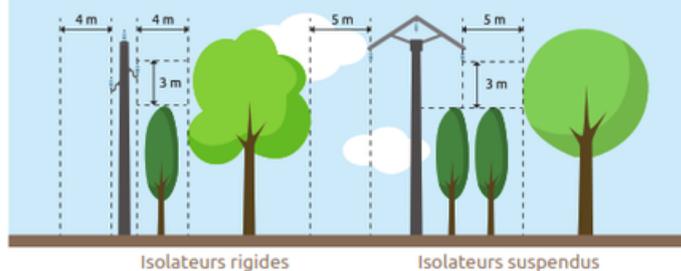
REGLES ET DISTANCES A RESPECTER

RÈGLES DE SÉCURITÉ

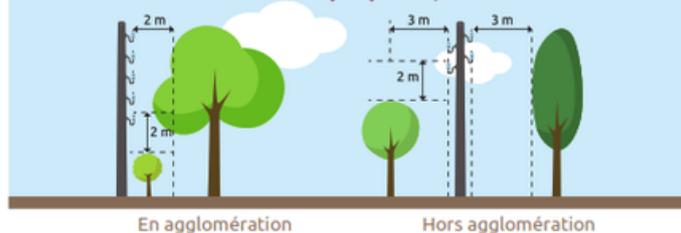
- Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) à respecter aux abords des lignes électriques
- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



L'élagage - Suite

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)



SITUATION NON ACCEPTABLE



SITUATION ACCEPTABLE APRÈS ÉLAGAGE

Source : ENEDIS

Projets de développement de la pratique équestre en Chartreuse

Le cheval n'est pas un « produit » qui rapporte en soi. Il est une voie, une ouverture vers tout un monde. Une voix qu'on aime entendre : c'est un communicant. Il véhicule des idées, douces et fortes, anciennes et modernes. Il est vitrine et guide touristique, vers ces contrées qui font rêver. Donnons-lui sa chance. Qu'est-ce qu'on y perd ?

Chemins équestres

La Commune continue à s'investir pour favoriser la pratique équestre en Chartreuse. Un travail d'investigation, de repérage et de traçage a été mené par Serge Cros, randonneur équestre expérimenté et Jeanne Gerondeau, élue en charge du projet, avec l'aide et le soutien des structures équestres, des propriétaires de chevaux, et des cavaliers. Des chemins pratiqués et praticables ont été tracés sur cartes, reliant les environs de la Chartreuse, en la traversant, en utilisant le plus possible les sentiers classés "PDIPR".

Le dossier a été présenté courant juillet aux instances du Parc naturel régional de Chartreuse, de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, d'Isère Attractivité (porteur de la marque "Alpes isHere") et d'Isère Cheval Vert (ICV).

Dans un contexte plus large de développement d'un tourisme 4 saisons, le projet va maintenant être pris en charge et piloté par le Parc de Chartreuse : cartographie des itinéraires, partage et validation avec tous les acteurs concernés (ICV, ONF, forestiers, agriculteurs/éleveurs, hébergeurs, relais équestres, mairies ...). Le réseau PDIPR serait ainsi enrichi de sentiers multi-activités et d'hébergements adéquats sur tout le long du réseau. ICV encourage les hébergeurs à adhérer à ce réseau, en s'associant avec les propriétaires de prés pour créer une dynamique d'accueil élargie, et ainsi multiplier les chances que le projet voie plus rapidement le jour. ICV sera mandaté pour le balisage et la sécurisation des chemins.

Le coût de l'opération, que ce soit en investissement ou en fonctionnement courant, sera pris en charge par le Département de l'Isère, dans le cadre de la gestion du réseau PDIPR.

Parkings chevaux

Une première tranche est en cours de réalisation. Elle concerne les pôles d'activités, sur des parcelles communales : le Plan de Ville, La Diat, Saint-Hugues, Les Essarts, les Égaux.

Nous aurons sans doute besoin de quelques bras pour monter les barres déjà préparées en kit car il faut trois personnes pour les maintenir droites et à niveau. Un appel sera lancé avant le mauvais temps, de façon à ce que, très prochainement, anneaux, barres et lignes d'attache soient prêts à accueillir les équidés et cavaliers dans leurs excursions et leur quotidien.

Quel bonheur pour petits et grands de voir les chevaux et ânes à nouveau occuper les places qui leurs étaient dédiées il n'y a pas si longtemps !

Contact :

Jeanne Gerondeau

Tél. : 06 86 46 43 57

Email : jeanne.gerondeau@saintpierredechartreuse.fr



Travaux et activités des services techniques municipaux

En dehors des tâches récurrentes (organisation de manifestations, ramassage des encombrants, entretien des espaces verts, piscine, salubrité etc.), d'importants travaux ont été réalisés durant l'été par les services techniques communaux : mise en place de 80 tonnes d'enrobé à froid pour combler les trous et les rives des routes communales; réparation des barrières canadiennes de la route des Essarts; branchement d'un point d'eau sur le terrain de boules du Plan de Ville; campagne de gravillonnage à l'émulsion de bitume sur l'ensemble des routes du village.

En septembre et octobre, les chantiers se poursuivront : réfection du chemin de Bernière, du virage du Battour, de la fin de route de Patassiere, pose de grilles et regards aux Epallets, etc. Le violent orage du mois d'août a créé d'importants désordres et a amplifié la liste des travaux à réaliser en urgence.

L'équipe des Services techniques, assistée parfois d'entreprises extérieures, s'efforce, malgré l'ampleur de la tâche et du retard accumulé, de répondre de son mieux aux sollicitations les plus diverses.

Rudi LECAT,
Adjoint en charge des travaux



REMERCIEMENTS POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX SUR LA ROUTE DES ESSARTS

En tant que nouveaux habitants du hameau des Essarts, nous tenons à remercier l'équipe des services techniques de la commune pour le travail effectué sur la route des Essarts, qui en effet avait besoin d'un petit rafraîchissement, tant pour les passages canadiens, que pour le bitume. C'est maintenant un plaisir d'entendre depuis la maison, le doux bruit des rouleaux au passage des véhicules. Merci beaucoup.

Cyril et Emilie

Les habitants du Battour et des Perriches remercient également les services techniques pour la plateforme "poubelles" et l'amélioration de la voirie dans leur hameau. Robert a su faire preuve d'ingéniosité pour le remplacement des tubes des passages canadiens en utilisant les anciens tubes et en faisant des soudures. Sans cela, la réparation des passages canadiens n'aurait pas pu être possible à court terme.

Un grand merci à toute l'équipe de la part des habitants des hameaux "Essarts/Battour/Perriches"

Chantiers participatifs : Sentiers VTT de descente / Bikepark / Tables et bancs en bois

Cet été, après la remise en état du sentiers Epallets/Michons, plusieurs chantiers participatifs ont réuni les bénévoles toujours plus enthousiastes pour :

- Remettre en état deux pistes VTT de descente, Vermicelle et Avatar, qui ont ainsi pu être ouvertes en juillet. Des bras solides sont venus à bout d'énormes troncs d'arbres à des endroits difficilement accessibles aux gros engins.
- Améliorer le parcours du Bikepark à La Diat : à l'initiative des jeunes, par les jeunes, avec l'encadrement d'adultes VTTistes passionnés.
- Monter, en un temps record, dix tables et bancs de pique-nique et les placer aux endroits « stratégiques », juste à temps avant les festivités du mois d'août.
- Réparer les bancs de la Chapelle. Deux sur trois bancs ont été courageusement retapés par un bénévole solitaire qui a tout emmené là-haut (rondins, quincaillerie, machines) un beau matin.



AVIS DE RECHERCHE !

Le troisième banc, sur le chemin menant du Bourg à la Chapelle - photo ci-dessous - avait disparu, quand d'autres bénévoles se sont rendus sur place jeudi 27 juillet dernier pour finir le travail. À son emplacement, un débroussaillage et un aménagement ont été réalisés par un mystérieux inconnu :))

Si vous avez vu ce banc quelque part, n'hésitez pas à nous le signaler pour qu'on puisse le récupérer, le réparer et remettre le tout à sa place.



Merci à tous de votre précieuse contribution, qui renforce notre solidarité, et qui donne sens à notre choix de vivre en Chartreuse.

Jeanne GERONDEAU
jeanne.gerondeau@saintpierredechartreuse.fr
06 86 46 43 57

Label "Accueil Vélo"



Commerçants, hébergeurs, loueurs, réparateurs de vélo, sites touristiques... Obtenez le label Accueil Vélo et devenez une étape des grands itinéraires cyclo. L'engouement actuel des clientèles touristiques pour le vélo représente un réel plus pour votre activité.

Afin de vous permettre d'adapter votre offre aux attentes spécifiques de cette clientèle, Isère Tourisme vous propose de bénéficier d'un accompagnement gratuit.

Vous pouvez faire votre demande d'accompagnement au label Accueil Vélo auprès de thomas.langlois@isere-tourisme.com. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Office du Tourisme, de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ou adresser vos demandes d'informations à Cécile Lasio : cecile.lasio@saintpierredechartreuse.fr

Eclairage du terrain multisports à la Diat

Suite à une demande collective de plusieurs jeunes du village l'année dernière, un dispositif d'éclairage nocturne avec minuterie a été installé par la Mairie début juillet au terrain multisports de La Diat.

Pour cette action, nous avons reçu tout récemment les remerciements ci-dessous.

Merci à eux pour ce sympathique signe de reconnaissance.

Stéphane GUSMEROLI
Maire



A l'attention des Elus de la MAIRIE

Sr Pierre de Chartreuse
Mercredi 29 juillet 2020

Bonjour,

Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes de Saint-Pierre de Chartreuse récupère du mobilier : poufs, tables, chaises ... dont vous n'avez plus besoin mais qui sont encore en bon état, pour aménager le local jeunes à Saint-Hugues de Chartreuse.

Nous recherchons aussi des jeux de société, une table de ping-pong, un baby-foot, des enceintes et des décorations pour la salle.

Si vous souhaitez nous faire don de vos objets, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : conseiljeunes.spc@gmail.com

Merci !

Nous avons eu l'occasion d'expérimenter l'éclairage nocturne du City stade a la Dia et nous sommes très reconnaissants que notre demande ait pu aboutir.

Nous passons beaucoup de temps la bas et cet éclairage nous permet de jouer de nuit avec la fraîcheur de nos montagne ce qui est d'autant plus agréable.

La minuterie d'une heure est très adaptée,

Merci beaucoup

LUC
Marius
BARTISTE
CAMILLE
AXEL
Hugues
Quentin
Julien

Préparation de la saison touristique d'hiver 2020/2021

APPEL À PARTICIPATION

Afin de rechercher des actions réalisables rapidement pour améliorer l'offre et les services touristiques de la station de ski alpin pour la saison 2020/2021, nous proposons aux habitants du village de participer à des groupes de travail, autour de 5 thématiques au choix.

Fonctionnement du domaine skiable - volet technique

Pilotes : Fernand CANTO, Benoît KOCH, Jessica MUZET

Communication - relations clients - accessibilité - accueil

Pilotes : Virginie OLIOT, Jessica MUZET

Commercialisation

Pilotes : Nathalie ROCHE, Jessica MUZET

Activités - animations et événements

Pilotes : Virginie OLIOT, Benoît KOCK, Florian BOUTEILLER

Petits travaux

Pilote : Benoît KOCK

Un travail similaire sera proposé avec le secteur des Entremonts, puis ce travail se poursuivra collectivement.

Pour intégrer une ou plusieurs thématiques, vous pouvez vous faire connaître auprès de Cécile LASIO, vice-présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au plaisir de se retrouver rapidement !

Cécile LASIO

Première adjointe

cecile.lasio@saintpierredechartreuse.fr

Programme de préparation de la saison 2020-2021 pour le Foyer de fond de Saint-Hugues et le domaine alpin des Egaux, deux journées bénévoles :

**le samedi 19 septembre et
le samedi 3 octobre**

Comme chaque année, l'association Ski Saint-Hugues les Egaux organise les journées d'automne pour réaliser les travaux nécessaires au fonctionnement hivernal des activités nordiques et ski alpin à Saint-Hugues : petites réparations, élagage, débroussaillage, etc.

Venez participer, dans la bonne humeur, à ces travaux indispensables à l'ouverture du Foyer de fond et de la station des Egaux qui fonctionnent sur le mode associatif, c'est-à-dire grâce au bénévolat.

Apportez vos gants, du matériel si vous en disposez (sécateurs, râtaux, débroussailleuse, piochon...) Un petit déjeuner vous attend au Foyer de fond de Saint-Hugues à 8h30 pour se retrouver, faire connaissance avec les nouveaux venus et organiser les groupes de travail.

Samedi 19 septembre et samedi 3 octobre : rendez-vous à partir de 8h30 au Foyer de fond de Saint-Hugues



Retour sur les animations de l'été

La Covid-19 a fortement impacté le programme d'animations de l'été, toutes les fêtes prévues en juin et juillet ont dû être annulées comme partout en France. Saint-Pierre de Chartreuse a fait le choix de maintenir les manifestations du mois d'août. Les conditions sanitaires et réglementations en vigueur nous ont forcés à faire preuve d'imagination et à utiliser des espaces nouveaux.

Ainsi, dès le 2 août, le traditionnel marché de la laine a donné le ton. Le 7 août, un premier concours de chevaux comtois, de niveau départemental, a pu se tenir sous une forte chaleur.

Les 15 et 16 août, la fête des artisans, organisée par l'office de tourisme offrait une zone piétonne élargie à l'espace situé devant la boulangerie (très appréciée de tous), afin de respecter les recommandations de la Préfecture. Sur deux jours, ce sont près de 4000 visiteurs qui ont flâné dans la zone piétonne et la fête foraine a pu être accueillie. La journée du 15 août s'est terminée par un feu d'artifice très apprécié, grâce aux commerçants, à la municipalité et à notre artificier local, Bruno Cottave.

Le 22 août, Les Endimanchés nous ont enchantés jusque tard dans la nuit (voir article ci-contre). Le 23 août, le concours, régional cette fois ci, des chevaux comtois a pu se dérouler, grâce à Roger Roux-Fouillet qui, une fois de plus, nous a démontré ses talents d'organisateur. Les nombreux spectateurs ont pu admirer la centaine de chevaux présents sur le plan de ville, transformé pour l'occasion en ferme géante.

Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement tous les organisateurs de ces événements, qui, malgré les difficultés du moment, ont tenu à maintenir ces moments festifs, si importants pour notre village.

Guy BECLE-BERLAND,
Conseiller municipal en charge de la culture et des associations



Les Endimanchés, l'énergie du spectacle vivant en Chartreuse

1 300 personnes étaient au rendez-vous, avec plus de 40 bénévoles pour orchestrer cette édition 2020 des Endimanchés à Saint-Pierre de Chartreuse.

Que ce soit l'extraordinaire fildefériste qui apportait de la poésie en plein ciel, avec le spectacle « Bée », ou « Goa » et son artiste capable de jongler avec le feu pour illuminer cette nuit d'été ou encore les rythmes endiablés de « La tournée des refuges », « Budig l'homme poubelle », expert en démonstration sur les questions de développement durable, les spectacles de cette édition, rendue très compliquée par l'application des contraintes sanitaires, ont séduit les petits et les grands.

Tout comme les jeux collaboratifs de Dédé, qui n'ont pas désesplé ou les ateliers participatifs. En animation des bars et restaurants de Saint-Pierre de Chartreuse, des petites formes artistiques étaient proposées à proximité des terrasses au moment du dîner (magie, danse, théâtre, musique).

Avec le soutien de la Mairie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Parc Naturel Régional de Chartreuse, du Département de l'Isère, de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, de sponsors et mécènes convaincus de la richesse de notre projet, Les Endimanchés ont réuni un public heureux de se retrouver.

Marie LORENZIN



Retour sur le forum des associations

Ce dimanche 6 septembre 2020 s'est tenu le Forum des associations. De nombreuses associations du territoire étaient présentes pour présenter leurs activités aux habitants.

Une ambiance conviviale et chaleureuse régnait dans la salle et sur le parvis de la Salle des fêtes.

Guy Bècle-Berland, conseiller municipal en charge de la culture et des associations, n'a pas pu être là et donne rendez-vous aux associations à l'automne pour travailler avec elles sur la programmation 2020-2021 des animations dans le village et pour réfléchir au projet de "Maison des Associations" qui pourrait s'installer dans l'ancienne mairie, une fois les locaux libérés par le Parc de Chartreuse.



Circuit court pour l'achat de livres

Il est possible de favoriser les circuits courts pour l'achat de vos livres : La librairie Les Pages Libres, itinérante sur le territoire depuis 4 ans et maintenant installée à Entremont le Vieux, en face de la coopérative laitière, organise désormais des livraisons à Saint-Pierre de Chartreuse.

Vous pouvez commander par téléphone ou message (pas de site internet) : littérature générale, TD scolaires, jeux... Les livraisons ont lieu le jeudi en fin de journée ou le samedi matin.

Pour tout renseignement ou commande, appelez Sandrine au 06 76 23 83 80 ou par mail : lespageslibres@orange.fr

Eric DAVIAUD, Conseiller municipal



PHOTOSOM

PHOTOSOM est un club organisé en association, basé à Saint Pierre de Chartreuse, qui permet à des photographes amateurs, d'échanger sur leur pratique et de progresser dans un cadre convivial et stimulant.

Le club se réunit une fois par mois pour :

- Echanger sur des sujets ou projets photographiques,
- Visionner des photos et développer des approches critiques,
- Présenter des albums, séries ou montages photographiques,

Au cours de l'année, il **prépare et organise des expositions, des sorties photo**, et propose à ses membres **des visites, rencontres ou formations** avec des professionnels. Tout cela dans une ambiance conviviale et respectueuse des sensibilités artistiques de chacun !

Toute personne intéressée par nos activités est bienvenue !

L'adhésion est de 15€ (ramenée à 5€ pour les lycéens ou étudiants)

Contacts : annemarie.maur@orange.fr

site : www.photosom.com



Biennale de la photographie

Saint Laurent du Pont - juillet 2019

Installation du Conseil communautaire du Coeur de Chartreuse

Les Conseils communautaires du 16 juillet et du 8 septembre 2020 ont permis de désigner le Président et les vice-président(e)s de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. A noter ainsi la désignation de Cédric VIAL, Maire des Echelles, comme nouveau Président, et Cécile LASIO, Première adjointe à Saint-Pierre de Chartreuse, comme Vice-présidente en charge du développement touristique et aussi membre de l'EPIC domaine skiable Cœur de Chartreuse.

Dix vice-présidents ont ainsi été désignés :

- Jean-Claude Sarter (gestion des déchets / SPANC)
- Anne Lenfant (urbanisme / aménagement)
- Lorene Botta (promotion touristique / événements)
- Cécile Lasio (développement touristique)
- Pascal Servais (économie)
- Murielle Giraud (travaux / bâtiments publics)
- Marylène Guijarro (jeunesse)
- Céline Boursier (petite enfance / solidarité)
- Raphael Maisonnier (mutualisation et projet de territoire)
- Wilfried Tissot (environnement, transition écologique et agriculture)

Information taxe d'aménagement : le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr

taxe
amenagement.fr

Accueil Comparatifs Avis Calculateur FAQ Actualités

Calculez votre taxe d'aménagement

Obtenez le calcul et votre attestation pour votre maison individuelle, votre extension ou votre agrandissement de maison, votre piscine.

Attestation valable pour la prise en compte de votre plan de financement bancaire.

[Je calcule ma taxe](#)

**MOIS DE LA TRANSITION
ALIMENTAIRE**

ATELIERS VISITES CONFÉRENCES PROJECTIONS DÉBATS

22.09 > 31.10

Infos et programme :
 > PAiT-transition-alimentaire.fr

conception graphique : molwenh-graphisme.fr - ne pas jeter sur la voie publique



Infos et programme : PAiT-transition-alimentaire.fr

Vie intercommunale

Concours départemental et régional Appel à Projet Jeunes - Mieux vivre en milieu rural

Envie de faire bouger les choses autour de vous ?
Participez à l'Appel à projets jeunes de la MSA !
Présentez un projet et remportez une bourse pour le réaliser.

Tous les groupes de jeunes, ruraux ou non, porteurs d'un projet de développement social local, peuvent prétendre à des dotations allant jusqu'à 5000 € (concours départemental et régional).

Nous sommes sûrs qu'autour de vous, des jeunes auraient besoin d'un apport de la sorte dans le montage de leurs projets.

ATTENTION !
Clôture du concours le
25 novembre 2020

Contact indispensable avant de déposer un dossier de candidature :

Matthieu PAYER - Animateur des territoires
MSA Alpes Nord
06 88 34 37 44

 alpesdunord.msa.fr
 @msa_adn

 santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture
- Santé
- Vivre ensemble

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Un concours local

Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA...
reçoivent des bourses...



Assistant.e commercial.e et administratif.ve CDI

Lieu : Saint-pierre-de-Chartreuse (38)
Type : CDI plein temps (35h)

Début : dès que possible
Statut : ETAM

Raidlight est une marque innovante de vêtements, chaussures, sacs à dos, porte-bidons, tentes, sacs de couchage. Nos univers sont le Trail, la course à pied, et la randonnée légère.

Raidlight a repris la société Vertical en juin 2010, marque spécialisée dans les vêtements d'alpinisme, d'escalade, de ski de randonnée et de randonnée.

Au sein du service commercial, vos missions sont centrées sur les réponses aux clients B2B & B2C.

Finalité du poste :

Vous assurez l'interface entre les clients professionnels/particuliers et le service commercial.

Missions principales :

Service client BtoB & BtoC :

- Traitement et suivi des commandes BtoB et BtoC par mail et par téléphone (produits, disponibilité, offres en cours)
- Suivi des clients et de leurs dossiers
- Support des équipes commerciales terrain
- Résolution des demandes clients (logistique, litiges...)
- Suivi des commandes
- Reporting service commercial : Suivi ventes hebdo
- Conseil Client : Bonne capacité d'apprentissage pour la connaissance produit

Crédit client B2B :

- Relance paiement factures
- Rapprochements bancaires
- Lettrage factures
- Gestion de contentieux
- Analyse des dépassements d'encours et communication aux équipes commerciales
- Recherche des informations et analyse de solvabilité sur prospects et nouveaux clients
- Détermination des conditions de règlement et ligne de crédit

RAIDLIGHT SAS

Le Bourg, 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse, FRANCE
☎ +33 (0) 4 76 533 555 - benoit@benoitlaval.fr

Capital : 2000 € - N° SIRET : 884 965 823
Code APE : 1419Z - TVA intracom : FR76 884 965 823
www.raidlight.com - www.verticalmountain.com

Offre d'emploi



Vous travaillerez en étroite collaboration avec l'équipe commerciale et devrez rapidement devenir autonome et responsable. Raidlight étant une jeune entreprise, vous serez amené à être au cœur des décisions techniques et à évoluer dans l'entreprise en même temps que la start-up.

Équipe

Au sein du pôle commercial, sous le management du Responsable commercial, l'assistant.e commercial.e/administratif.ve intègre une équipe de 5 personnes.

Profil Requis

- Formation : Bac +2, BTS/IUT, commerce
- Logiciels : Maitrise pack Office, connaissance d'un ERP type SAGE
- Langue : niveau d'anglais courant oral et écrit indispensable
- Expérience professionnelle : expérience dans un poste similaire de 1 à 2 ans minimum.
- Idéalement vous connaissez nos produits, le textile technique et le monde de l'outdoor.

Dynamique et doté.e d'un excellent relationnel, le sens du service et du commerce sont indispensables. La rigueur et l'organisation sont également des critères importants pour mener à bien ces missions.

Vous aimerez travailler au cœur de la montagne, au sein d'une entreprise avec les valeurs suivantes :

- Pratique de l'outdoor
- Rigueur et précision
- Force de proposition
- Esprit d'équipe
- Autonomie

Événements à venir

- **Samedis 12 et 26 septembre**

Accueil CCAS et permanence sociale
De 8h30 à 10h sans rendez-vous - Salle du Conseil

- **Vendredi 18 septembre**

Groupe de travail sur les déchets
18h30 - Salle du Conseil

- **Samedis 19 septembre et 3 octobre**

Journées bénévoles pour la préparation de la station de St Hugues/Les Egaux
RDV 8h30 au foyer de fond à St Hugues

- **Mardi 22 septembre**

Atelier thématique du CCAS : Minibus
De 18h à 19h30 - Salle du Conseil

- **Lundi 5 octobre**

Réunion du Conseil Municipal
20h30 - Salle du Conseil

- **Mardi 6 octobre**

Atelier thématique du CCAS : Valorisation des chantiers participatifs
De 18h à 19h30 - Salle du Conseil

- **Samedi 24 octobre**

Opération Chartreuse Propre
Chantier au Fontanil

Retrouvez le programme des animations sur le site de l'office de tourisme :
<https://chartreuse-tourisme.com/>

Numéros utiles

Mairie

04 76 88 60 18
Ouvert du mardi au samedi
de 8h30 à 12h
www.saintpierredechartreuse.fr

Agence Postale Communale

04 76 53 01 30
Ouvert du mardi au samedi
de 8h30 à 12h

Bibliothèque

04 76 50 34 81
Mercredi 10h-12h et 14h-17h
Samedi 9h-12h

École des 4 Montagnes

04 76 88 63 87

Cantine

04 38 02 05 52
Accueil périscolaire
06 87 41 89 45

Crèche "Fées et Lutins"

04 76 88 65 40

Les Clés de Chartreuse

06 33 08 63 20

Taxi de Chartreuse

06 84 83 88 54
06 59 67 04 74

Covoiturage

<https://www.saintpierredechartreuse.fr/transports>

Médecins

Dr Fanny Arnoux et Luc Rossary
<http://www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr>
mail : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

Pharmacie

Dr. Sophie Mottet
04 76 88 65 21

Infirmières Libérales

06 87 61 39 04

Sage-femme libérale

04 79 28 99 76

Kinésithérapeute

06 38 02 53 73

Praticien en Ostéopathie

M. Christoph Tarade
06 23 44 72 54

Naturopathe

Madeleine Nau
06 09 44 17 68

Soutien psychologique - Covid 19

Nathalie Tissot : 06 84 12 73 06
Anne Ermolieff : 06 73 48 24 74
Numéro vert : 0800 130 000
Cellule de soutien aux parents : 04 76 65 03 78

Samu 15 ou 112

Pompiers 18

Gendarmerie 17

Urgences personnes sourdes 114

Centre Social

St Laurent du Pont
04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

Portage de courses

06 31 42 81 46

Office de Tourisme

St Pierre de Chartreuse
04 76 88 62 08

Parc Naturel Régional de Chartreuse

St Pierre de Chartreuse
04 76 88 75 20

Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

04 76 66 81 74

Déchèteries

Entre-deux-Guiers : Tel : 04 76 66 81 74

Mardi 8h-12h

Mercredi 8h-12h

Jeudi 10h-13h / 14h-18h

Vendredi 14h-18h

Samedi 8h-12h / 13h-17h

St Pierre d'Entremont

Mardi 14h30-16h30

Samedi 9h-12h

Directeur de publication : Stéphane Gasmérol
Responsable de la rédaction : Stéphane Gasmérol
Conception, rédaction, envoi par email :
Fabienne Barris, Dominique Julien